

Annexe N° 1



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Surveillance des prix SPR

CH-3003 Berne SPR;

POST CH AG

Commune de Vully-les-Lacs
Route d'Avenches 11
1585 Salavaux

Par e-mail : info@vully-les-lacs.ch

Numéro du dossier : PUE-331-699
Votre référence :
Berne, (date cf. tampon de la date de la signature électronique)

Règlement sur la distribution de l'eau de la Commune de Vully-les-Lacs

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à votre lettre du 27 février 2024 sollicitant l'avis du Surveillant des prix concernant la révision du Règlement sur la distribution de l'eau de la Commune de Vully-les-Lacs, nous vous communiquons ce qui suit :

L'article 14 de la loi fédérale sur la surveillance des prix (LSPr) prévoit que lorsqu'une autorité législative ou exécutive est compétente pour décider ou approuver une augmentation de prix, elle doit prendre au préalable l'avis du Surveillant des prix. L'annonce susmentionnée s'inscrit donc dans le sens de la loi fédérale.

S'agissant des tarifs pour l'approvisionnement en eau, le Surveillant des prix détient un droit de recommandation auprès des communes. Il peut utiliser ce droit pour proposer de renoncer en tout ou en partie à l'augmentation des prix ou d'abaisser le prix maintenu abusivement (art. 14 LSPr). Après avoir pris connaissance de la documentation que vous nous avez fournie, nous vous communiquons que le Surveillant des prix n'a aucune remarque à formuler sur le nouveau Règlement et renonce ainsi à émettre une recommandation à ce sujet.

Enfin, nous vous rappelons que, conformément à l'article 14 LSPr, la Municipalité devra aussi soumettre à l'avis du Surveillant des prix son projet avec les nouvelles taxes sur la distribution d'eau avant qu'il ne soit approuvé par les autorités communales.

Surveillance des prix SPR
Andrea Zanzi
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
Tél. +41 58 462 21 01
andrea.zanzi@pue.admin.ch
<https://www.preisueberwacher.admin.ch/>

